



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
HAUTE-GARONNE

MONSIEUR JEAN ARRECGROS
MAIRE DE LAUNAC

31330 LAUNAC

Réf : YP JB.SD.732
Pôle Territoires
Dossier suivi par : Jacqueline BESSETTES
Tél : 05 61 10 42 69

Toulouse, le 19 décembre 2012

Siège social

Chambre d'Agriculture
Haute-Garonne
10, rue de la République
31000 Toulouse
Tél : 05 61 10 42 69
Fax : 05 61 10 42 69

Nord / Lauragais / Vallées

Chambre d'Agriculture
Haute-Garonne
10, rue de la République
31000 Toulouse
Tél : 05 61 10 42 69
Fax : 05 61 10 42 69

Chambre d'Agriculture
Haute-Garonne
10, rue de la République
31000 Toulouse
Tél : 05 61 10 42 69
Fax : 05 61 10 42 69

Midi

Chambre d'Agriculture
Haute-Garonne
10, rue de la République
31000 Toulouse
Tél : 05 61 10 42 69
Fax : 05 61 10 42 69

Cumings / Valvestre

Chambre d'Agriculture
Haute-Garonne
10, rue de la République
31000 Toulouse
Tél : 05 61 10 42 69
Fax : 05 61 10 42 69

Objet : Avis sur le projet PLU de la commune de LAUNAC

Monsieur le Maire,

Vous nous avez adressé, pour avis, le projet de PLU de votre commune, arrêté par le conseil municipal en date du 14 juin 2012. Nous vous ne remercions,

Vous trouverez ci-après nos remarques et avis sur ce dossier.

Objectifs de développement (PADD et rapport de présentation) :

Les objectifs de développement fixés par la commune et inscrits dans le PADD, sont de 30 habitants supplémentaires par an en moyenne pour atteindre 1 800 habitants en 2025. Cela représente un besoin en logement de 210 à 220 en prenant un ration de 2,3 à 2,4 habitants par logements, et un besoin en foncier d'environ 14 à 15 ha en prenant la moyenne de 15 logements/ha, comme précisé en p.114 du rapport de présentation, et comme nous l'avions préconisé dans nos remarques écrites du 16 avril 2012. Or, les zones 2AU représentent près de 22 ha, auxquels doivent être rajoutées les capacités résiduelles des zones U : 25 à 35 logements (telles qu'estimées p.114 du rapport de présentation).

Les surfaces des zones 2AU sont supérieures de 5 à 7 ha par rapports aux besoins estimés.

Le PADD mentionne en page 7 la volonté de réduire la consommation d'espace agricole par rapport à la dernière décennie (15 ha), cependant les 22 ha prévus sur 15 ans (soit 1,46 ha/an en moyenne) représentent une consommation foncière équivalente.

Ainsi, nous demandons à la commune de revoir le découpage des zones 2AU afin de réduire leur surface, notamment celles qui se situent au Nord du bourg, les plus éloignées du centre.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Chambre d'Agriculture

Haute-Garonne

10, rue de la République

31000 Toulouse

Tél : 05 61 10 42 69

Fax : 05 61 10 42 69

www.haute-garonne.chambagri.fr